



---

CIRCULAIRE N°. 26

**Objet :** Adjudication de la concession des automates à boissons et friandises

1. L'objet de la présente circulaire est d'informer tous les fonctionnaires du choix de la société VENDING comme concessionnaire des automates à boissons et friandises au Palais des Nations et dans ses annexes.
2. La société VENDING été sélectionnée, à la suite d'une procédure d'appel d'offres, sur recommandation de la Commission paritaire des Services de restauration. La concession s'étendra jusqu'au 28 février 2009.
3. Le remplacement des automates se fera par roulement entre le 17 mai et le 30 juin 2004.
4. D'autre part, la société VENDING mettra à disposition un distributeur de cartes à prépaiement permettant l'achat de produits sans argent liquide. Le fonctionnement de ce distributeur fera l'objet d'une prochaine circulaire.

Le Directeur de la Division de l'administration  
(Signé) Bertrand **Juppin de Fondaumière**